

# RÉPARTITION PROVISOIRE DES BIENS

Ce guide a été créé pour aider les gens à déterminer quand ils peuvent avoir accès à des biens familiaux pour les aider à couvrir les coûts de procédures judiciaires.

Ce document ne constitue pas un avis juridique. Si vous ou une personne qui vous est chère avez besoin de conseils juridiques, veuillez consulter un avocat.



**LORSQUE DES PERSONNES SE SÉPARENT**, elles ont parfois un accès inégal aux revenus et aux biens. Par exemple, un partenaire a travaillé, tandis que l'autre est resté à la maison. Il peut également arriver qu'un seul partenaire ait contribué à des REER, des CELI ou d'autres placements en son propre nom, tandis que l'autre n'était pas en mesure de le faire. Il est également possible qu'après la séparation, un partenaire vide les comptes conjoints et garde l'argent pour lui. Dans certains cas, comme le montrent les exemples précédents, un partenaire dispose de plus d'argent pour payer un avocat et l'autre personne est laissée sans ressources.

Pour que les deux partenaires puissent avoir accès aux biens familiaux, la loi sur le droit de la famille de la Colombie-Britannique (*Family Law Act*) prévoit une « répartition provisoire des biens ». Vous trouverez dans ce guide les réponses aux questions les plus fréquentes sur la répartition provisoire des biens et sur les personnes qui peuvent en bénéficier.

Nous prendrons comme exemple Maria et Marc. Maria et Marc ont été mariés pendant dix ans et ont un enfant de huit ans. Maria est mère au foyer et Marc travaille dans une entreprise de technologie, où il gagne 160 000 dollars par an. Marc a également un compte d'épargne d'environ 80 000 dollars. Ils possèdent un appartement dans la vallée du Fraser, dont la valeur nette s'élève à 400 000 dollars.

Maria et Marc se sont séparés il y a quelques mois. Maria et l'enfant sont partis vivre dans le sous-sol de la maison d'un ami, tandis que Marc est resté dans l'appartement. Maria a accès au compte bancaire conjoint de la famille, mais pas au compte d'épargne de Marc. La majeure partie de l'argent du compte conjoint a été utilisée et Marc n'y verse plus d'argent.



Maria reçoit 500 dollars par mois au titre de l'Allocation canadienne pour enfants. Elle n'a pas d'autres revenus. Maria souhaite demander l'aide d'un avocat pour l'aider à résoudre son dossier en droit de la famille, mais elle ne peut se le permettre. Marc dit qu'ils n'ont pas besoin d'un avocat et qu'ils devraient pouvoir s'entendre entre eux.



Seules les personnes qui sont considérées comme « conjoints » sont admissibles à la répartition provisoire des biens. Aux fins du partage des biens, les conjoints doivent être mariés ou avoir vécu ensemble pendant au moins deux ans.

# Qu'est-ce qu'une répartition provisoire?

Dans certains dossiers en droit de la famille, le tribunal peut ordonner qu'une partie des biens ou des actifs familiaux soit donnée à un conjoint avant que toutes les autres questions de droit de la famille n'aient été tranchées. On parle alors de « répartition provisoire ». Cette répartition peut se produire si un des conjoints a besoin de fonds pour payer certaines choses, notamment l'embauche d'un avocat ou d'un autre professionnel du droit pour une procédure judiciaire, ou la résolution d'un litige.

La répartition provisoire est effectuée en vertu de l'article 89 de la loi sur le droit de la famille (*Family Law Act*), lequel stipule que le tribunal peut ordonner qu'une partie d'un actif soit versée à un conjoint aux fins suivantes :

- Pour payer le règlement d'un litige familial (processus extrajudiciaires, ce qui comprend la médiation, l'arbitrage, le droit familial collaboratif ou les services d'un coordonnateur des tâches parentales).
- Pour payer tout ou partie des procédures judiciaires entamées au titre de la loi sur le droit de la famille (*Family Law Act*).
- Pour payer les rapports produits pour appuyer le règlement d'un litige familial ou d'une demande de nature judiciaire (par exemple, les fonds peuvent être utilisés pour payer un évaluateur nommé au titre de l'article 211 ou un évaluateur commercial)<sup>1</sup>.

La répartition provisoire peut se produire si un des conjoints a besoin de fonds pour payer certaines choses, notamment l'embauche d'un avocat ou d'un autre professionnel du droit pour une procédure judiciaire ou la résolution d'un litige.

Une ordonnance de répartition provisoire permettrait à Maria d'utiliser une partie de l'argent de la famille pour obtenir de l'aide juridique (comme des conseils juridiques ou la représentation d'un avocat), avant que toutes les questions juridiques liées à sa séparation d'avec Marc ne soient tranchées. Maria ne peut toutefois pas demander une répartition provisoire pour couvrir ses frais de subsistance.

En droit de la famille, une ordonnance provisoire est une ordonnance intérimaire rendue par le tribunal avant que l'affaire ne soit entièrement réglée soit par un accord entre les parties ou à l'issue d'un procès. Même si l'ordonnance provisoire est censée être temporaire, elle demeure souvent en vigueur pendant plusieurs mois, voire plusieurs années, puisque les affaires en droit de la famille évoluent souvent lentement. Une ordonnance provisoire est une véritable ordonnance et doit être respectée jusqu'à ce qu'elle soit remplacée par une autre ordonnance provisoire ou une ordonnance définitive.



# Quand puis-je demander la répartition provisoire?

La répartition provisoire vise principalement à faire en sorte que les conjoints aient un accès égal à la justice<sup>2</sup>.

Dans un jugement rendu, la Cour a indiqué que la répartition provisoire vise à assurer aux parties à des procédures judiciaires des conditions égales, lesquelles sont souvent biaisées lorsqu'un conjoint contrôle la totalité ou la majorité de la richesse et des actifs<sup>3</sup>.

La répartition provisoire est donc le plus souvent accordée lorsque la situation économique des conjoints est très différente. Si votre conjoint dispose d'un revenu plus élevé ou d'un accès plus important aux actifs que vous, ou les deux, une répartition provisoire peut être une bonne option pour vous aider à payer les frais relatifs au procès ou au règlement du différend.

Lorsque vous et votre conjoint avez des revenus ou des liquidités similaires, il est moins probable que le tribunal demande une répartition provisoire, mais il pourrait le faire dans certaines situations<sup>4</sup>.

Dans notre exemple, il y a un écart important entre les revenus de Maria et de Marc. Marc possède également des sommes qui ont été épargnées pendant sa relation avec Maria, ce qui n'est pas le cas de Maria. La demande de répartition provisoire peut être une bonne option pour Maria.

La répartition provisoire vise à donner aux parties un accès égal à la justice. Elle est le plus souvent ordonnée lorsqu'il y a un écart important entre la situation économique des deux conjoints.



Les actifs « liquides » peuvent être facilement convertis en liquidités.



Les actifs « non liquides » ne peuvent pas être facilement transformés en liquidités.

# Comment s'effectue la répartition provisoire?

La répartition provisoire est plus facile à effectuer lorsqu'il existe des « actifs liquides », tels que des comptes bancaires et des placements, qui peuvent être utilisés rapidement. Les actifs non liquides comprennent des biens tels que les voitures, les maisons et les bijoux qui ne peuvent généralement pas être utilisés pour payer des services juridiques. (Vous ne pouvez pas donner une voiture à un avocat pour le payer.)

Lorsque certains comptes sont bloqués, il n'est pas possible d'en retirer de l'argent. Il sera donc peu probable que ces comptes puissent être utilisés pour une répartition provisoire. Le fait qu'il faut payer une pénalité fiscale ou des frais pour retirer de l'argent d'un REER ou d'un compte d'épargne ne signifie pas que ce compte est « bloqué ». Il peut toutefois être préférable d'utiliser un autre actif, s'il est disponible, qui n'est pas assorti d'une pénalité fiscale.

Si vous avez vendu la maison ou l'entreprise familiale, il se peut que vous puissiez utiliser l'argent de la vente pour une répartition provisoire. Dans certaines circonstances, il est possible de procéder à une répartition provisoire en utilisant la valeur nette de la maison familiale (ou d'un autre bien immobilier). Dans ce cas, il faudra généralement vendre ou refinancer la maison. (Si votre conjoint refuse de vendre la maison, vous devrez également demander au tribunal une ordonnance pour la vente de la maison.)

Si ni votre conjoint ni vous n'avez de liquidités, ou s'il n'est pas possible de vendre ou de refinancer votre maison, il ne sera peut-être pas réaliste de demander une répartition provisoire.

Dans notre exemple, comme Marc dispose d'actif liquide (le compte d'épargne familial), Maria peut obtenir une répartition provisoire de ce compte. Dans certaines circonstances, Maria pourrait demander au tribunal d'ordonner la vente du condo.

Si ni votre conjoint ni vous n'avez de liquidités, ou s'il n'est pas possible de vendre ou de refinancer votre maison, il ne sera peut-être pas réaliste de demander une répartition provisoire.



# Quels sont les critères juridiques?

Lorsque vous demandez une répartition provisoire, vous devez démontrer au tribunal que vous répondez aux deux conditions suivantes en vertu de l'article 89 de la loi sur le droit de la famille (*Family Law Act*) :

- Vous avez besoin de la répartition provisoire pour une ou plusieurs des trois raisons mentionnées à la page 3 de ce document;
- La répartition provisoire ne nuira pas aux intérêts de l'autre conjoint (elle ne lui porterait pas préjudice)<sup>5</sup>.

Pour prouver que vous avez besoin de la répartition provisoire, vous devrez généralement fournir au tribunal des preuves relatives à votre situation financière. Vous devez notamment démontrer que vous n'êtes pas en mesure de couvrir les dépenses avec les revenus et les biens dont vous disposez. Vous devrez également fournir au tribunal des renseignements sur le coût prévu de la procédure de résolution des conflits familiaux ou de la procédure judiciaire.

Pour déterminer si la répartition provisoire sera préjudiciable ou non à l'autre conjoint, le tribunal examinera les circonstances particulières de votre affaire et le type d'actifs concernés<sup>6</sup>. Parmi les facteurs qui pourraient peser en faveur de la répartition provisoire, citons :

- Votre conjoint dispose de revenus et de biens beaucoup plus importants que les vôtres;
- Votre dossier comporte des questions complexes;
- Votre conjoint s'est montré particulièrement déraisonnable;
- Il a été difficile d'obtenir des documents financiers de votre conjoint;
- Vous avez dû engager des frais juridiques importants jusqu'à présent;
- Vous n'avez pas pu payer les frais juridiques avec vos revenus ou vos actifs.

Maria souhaite s'entretenir avec un avocat spécialisé en droit de la famille au sujet de son dossier. Pour demander une répartition provisoire des biens, elle devra rassembler des renseignements sur sa situation financière actuelle et sur celle de Marc. Il serait également bon que Maria demande à un avocat combien lui coûteront les services d'un avocat.



Un affidavit est une déclaration écrite sous serment concernant vos preuves. Votre affidavit doit être signé devant un avocat, un notaire ou un commissaire aux affidavits. (Si vous avez de la difficulté à trouver quelqu'un pour vous aider, vous pouvez consulter les greffes des tribunaux qui disposent généralement de personnel qualifié.) Vous devrez jurer ou affirmer que l'affidavit est véridique. Une fois signé, l'affidavit a le même poids que si vous preniez la parole dans une salle d'audience.

# Comment demander au tribunal une répartition provisoire?

Vous pouvez demander une répartition provisoire auprès de la Cour suprême de la Colombie-Britannique seulement.

Si vous n'avez pas ouvert de dossier en droit de la famille à la Cour suprême, vous devrez d'abord entamer une procédure. Pour ce faire, vous devrez généralement déposer un avis d'instance en droit familial.

Pour demander une répartition provisoire, vous devez déposer et signifier un avis de demande et un affidavit expliquant votre situation.

Vous pouvez demander une répartition provisoire à différents stades d'une affaire devant la Cour suprême. Dans certains cas, vous pouvez également le faire dès le début des procédures.

Maria pourrait obtenir de l'aide de Legal Aid BC, soit en s'adressant à l'avocat de service de la Cour suprême, soit en demandant à Legal Aid de lui fournir un avocat pour un mandat limité. Toutefois, ni l'un ni l'autre de ces avocats ne pourront la représenter au tribunal. Elle peut également contacter un avocat spécialisé en droit de la famille pour l'aider. Vous pouvez trouver un avocat spécialisé en droit de la famille en consultant la carte de PovNet à l'adresse suivante [povnet.org/find-an-advocate](http://povnet.org/find-an-advocate).

Une séparation est déjà une situation très stressante. Le fait de ne pas pouvoir utiliser l'argent de la famille peut rendre les circonstances encore plus difficiles.

Des ressources et du soutien sont à votre disposition. Nous vous encourageons à communiquer avec les services locaux d'assistance.

## Notes

- 1 *Family Law Act*, SBC 2011, c 25, article 89 : « If satisfied that it would not be harmful to the interests of a spouse and is necessary for a purpose listed below, the Supreme Court may make an order for an interim distribution of family property that is at issue under this Part to provide money to fund: (a) family dispute resolution, (b) all or part of a proceeding under this Act, or (c) the obtaining of information or evidence in support of family dispute resolution or an application to a court. »
- 2 *Bartch v. Bartch*, 2017 BCSC 210, au par. 23.
- 3 *I.F. v. R.J.R.*, 2015 BCSC 793, au par. 192.
- 4 *T.L.L. v. J.J.J.L.*, 2016 BCSC 1353.
- 5 *Bartch*, au par. 22.
- 6 *Negus v. Yehia*, 2015 BCSC 857.

# Regard vers l'avenir

Une séparation est déjà une situation très stressante. Le fait de ne pas pouvoir utiliser l'argent de la famille peut rendre les circonstances encore plus difficiles.

Des ressources et du soutien sont à votre disposition. Nous vous encourageons à communiquer avec les services locaux d'assistance.

Vous pouvez communiquer avec Rise pour obtenir de l'aide et avoir accès à d'autres services afin de résoudre votre litige en droit de la famille.



Certains guides d'information juridique de RISE sont disponibles en plusieurs langues. Pour voir les différentes langues dans lesquelles ce guide est disponible, consultez le [womenslegalcentre.ca/interim-distribution](https://womenslegalcentre.ca/interim-distribution)



Ce guide est rendu possible grâce au précieux financement du ministère de la Justice du Canada.



Department of Justice  
Canada

Ministère de la Justice  
Canada



604-451-7447



[info@womenslegalcentre.ca](mailto:info@womenslegalcentre.ca)



516 Richards St, Vancouver, BC V6B 3A2



[womenslegalcentre.ca](https://womenslegalcentre.ca)

Nous reconnaissons que notre bureau est situé sur le territoire traditionnel non cédé des nations **Skwxwu7mesh** (Squamish), **Tsleil-Waututh** (Burrard) et **xʷməθkʷəy̓əm** (Musqueam).

Mars 2023 | Auteur Gabrielle Clark | Conception graphique Nadene Rehnby  
Photographies de la photographe autochtone Melody Charlie, née et élevée à  
Ahousesat et fière d'appartenir au peuple Nuuchahnulth. [melodycharlie.com](https://melodycharlie.com).